

PROVINCE SUD

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES
RESSOURCES NATURELLES

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES

N° 6034-2- 4146 /DRN/BIC

Nouméa, le 26 OCT. 2004

R E C E P I S S E

de déclaration d'une installation classée

* * *

Le Président de l'assemblée de la province Sud,

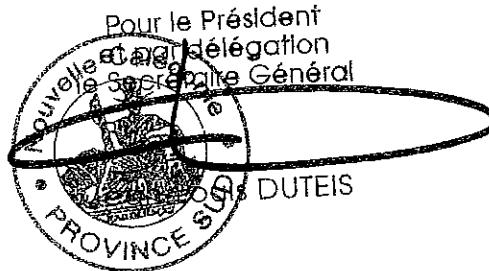
soussigné, CERTIFIE avoir reçu à la date du 9 septembre 2004, la déclaration de la société CFP SA concernant l'exploitation d'une installation de fabrication de tôles, de profilés en acier galvanisé et d'accessoires de finition sur la zone industrielle de Ducos – commune de Nouméa.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rub	Désignation	Capacités	Seuils	Rég	Soumis aux dispositions de
2560	Métaux et alliages (travail mécanique des)	188.86 kW	$50 < x \text{ (kW)} \leq 500$	D	la délibération fixant les prescriptions générales applicables
Rub : rubrique – Reg : régime de classement – D : déclaration					

Le directeur général de la société CFP SA est tenu de se conformer à la délibération sus mentionnée fixant les prescriptions générales applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 29 de la délibération modifiée n° 14 du 21 juin 1985 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.



Copie : - Mairie de Nouméa
- DRN / BIC
- IIC / DIMENC